

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 48/2026

Objet : Communication – Création d'une page facebook Ville de Clérieux

L'an deux mil vingt-six le 25 juin à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – LE GAC Mathieu – CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger- VAN DE VELDE Jean-Pierre- COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- PAYEN Pascal- GONCALVES David- CHARRIER Jonathan—FOUYAT Camille- COMBRISSEON Jean-Luc -BABILLON Agnès- MONDON Christophe- BRET Marie-Carmen

Excusés : ROBIN Christelle, PROTEAU Cécile, CAMU Laurie

Procurations : ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie, CAMU Laurie à CAMU Géraldine, PROTEAU Cécile à MANEVAL Nathalie

Mathieu Le Gac a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du développement de la communication de la commune, il convient de délibérer afin de permettre l'ouverture d'une page facebook ville de Clérieux en vue de mieux informer les administrés de l'action municipale.

Il est précisé que les principes présidant à la création de cette page facebook sont définis comme suit : neutralité, rationalité, tolérance.

Seront supprimés :

- Les propos injurieux ou diffamatoires.
- Les contenus discriminatoires ou haineux.
- Les messages publicitaires.
- Les informations personnelles de tiers.
- Les contenus contraires à la loi.

Par ailleurs, il est précisé que conformément à la jurisprudence en la matière, et à l'instar du bulletin municipal, il convient de laisser un espace d'expression à l'opposition. Les modalités sont libres. Aussi il vous sera proposé le cadre d'action suivant : nombre maximal de caractères de 1000 (un paragraphe), fréquence d'envoi du texte fixée à 1 texte tous les quinze jours, envoi par mail du texte à Monsieur le Maire, lequel s'engage à ne pas modifier l'écrit envoyé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture de la page facebook afin de permettre une communication plus importante de l'action municipale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 29 juin 2026

Le Maire

Jean-Marie WOZNIAK



Le secrétaire de séance

Mathieu LE GAC